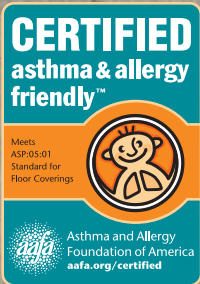


Luxury Sheet Flooring

CONSUMER PROTECTION PLAN
GUIDE DE PROTECTION
DU CONSOMMATEUR

Beautiful
and healthy
for those
you love
most.™



Tarkett

ENGLISH

Luxury Sheet Vinyl: TruTEX™, FiberFloor™ and Felt Consumer Warranties

Tarkett® products are backed by a comprehensive consumer protection program. This warranty program is your assurance that the Tarkett floor you have selected will perform to your satisfaction. If you should have a valid warranty claim, Tarkett will provide you with new flooring of the same or similar quality free of charge and will pay a reasonable labor charge to install it, on the condition that the original floor was installed by a professional, as specified in your warranty.

Tarkett gives you all of this protection so that you can buy your new Tarkett floor with peace of mind. Even Tarkett's advanced generation of floors need regular care to look and perform their best. First, make sure your Tarkett floor is installed using only Tarkett approved adhesives and materials. Maintain post-installation room temperature between 55° F and 100° F. Then, be sure to follow a program of regular care, using the maintenance instructions described in this booklet.

These sensible steps will assure you that your new floor will deliver outstanding performance and provide you years of beauty and lasting satisfaction. General warranty information, including definitions and exclusions can be found on the following pages.

All Tarkett® Warranties

- Cover only material graded and sold as "regular" or "first quality" for its recommended use.
- Cover the flooring material from the date of installation and for the term of the warranty.
- Apply to the original purchaser so long as he/she occupies the residence or location where the flooring was installed.
- Are limited to one (1) replacement floor except for wear and manufacturing defects. Original limited warranty for wear and manufacturing defects applies to all replacement floors.
- Labor costs, when covered by the warranty, will only be paid if professional installation was paid for when the original floor was installed

From the original date of installation, according to the terms above, these floors:

- Will not wear out.
- Will be free from manufacturing defects.
- Will not rip, tear, gouge or indent from normal household use when installed directly over wood or concrete. Movement of large appliances requires special handling.
- Will not permanently stain from traffic stains, including asphalt driveway sealers.
- Will not stain from moisture on concrete subfloors. See excessive moisture definition.
- Will not stain from recommended underlayment panels.
- Will not permanently scuff from shoe soles.

WARRANTIES

Footnotes™

Lifetime Limited Warranty

- 2-Year "No Questions Asked" Aquaguard® Warranty
- Years 1-10 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 11-Life of Floor – Material only.

15-Year Light Commercial on Wear and Manufacturing Defects Only Limited Warranty

- Years 1-5 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 6-15 – Material only.

TruTEX®

Lifetime Limited Warranty

- 2-Year "No Questions Asked" AquaGuard® Warranty
- Years 1-10 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 11-Life of Floor – Material only.

LifeTime®

Lifetime Limited Warranty

- 2-Year "No Questions Asked" AquaGuard® Warranty
- Years 1-10 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 11-Life of Floor – Material only.

10-Year Light Commercial on Wear and Manufacturing Defects Only Limited Warranty

- Years 1-5 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 6-10 – Material only.

Magnitude™

25-Year Limited Warranty

- 2-Year "No Questions Asked" AquaGuard® Warranty
- Years 1-10 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 11-25 – Material only.



Easy Living™

15-Year Limited Warranty

- 2-Year “No Questions Asked” AquaGuard® Warranty
- Years 1-10 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 11-15 – Material only.

Moxie®

10-Year Limited Warranty

- Years 1-5 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 6-10 – Material only.

Comfort Style®

10-Year Limited Warranty

- Years 1-5 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 6-10 – Material only.

Fresh Start™

10-Year Limited Warranty

- 2 – Year “No Questions Asked” AquaGuard® Warranty
- Years 1-5 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 6-10 – Material only.

Starters™

10 Year Limited Warranty

- Years 1-5 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 6-10 – Material only.

ProLine™

10-Year Limited Warranty

- Years 1-5 – Material and labor, if professionally installed.
- Years 6-10 – Material only.

CustomPro™

7-Year Limited Warranty

- Material and labor, if professionally installed.

Value Pro™

5-Year Limited Warranty

- Material only.

Preference Plus™

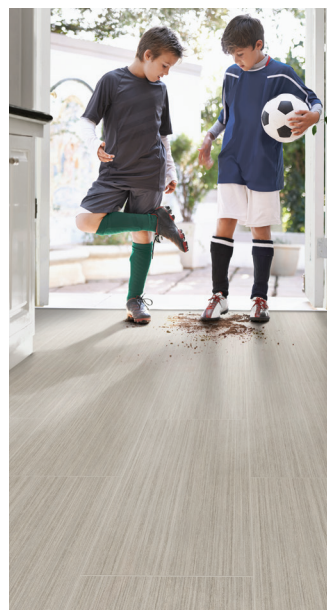
6-Year Limited Warranty

- Material and labor, if professionally installed.

AquaGuard®

2-Year Limited Warranty

- Material and labor, if professionally installed.



Warranty by Collection Type (Expressed in Years)

Light Commercial Warranty	15	–	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
AquaGuard® - No Questions Asked	2	2	2	2	2	–	–	2	–	–	–	–	–
Scuff	Life	Life	Life	25	15	10	10	10	10	10	7	–	6
Underlayment Panel Stain	Life	Life	Life	25	15	10	10	10	10	10	7	–	6
Moisture Stain	Life	Life	Life	25	15	10	10	10	10	10	–	–	–
Traffic Stain	Life	Life	Life	25	15	10	10	10	10	10	7	–	6
Beyond Tough™: Rip, Tear, & Gouge	Life	Life	Life	25	15	10	–	10	–	–	–	–	–
Indentation	Life	Life	Life	25	15	10	–	10	10	10	–	–	6
Wear and Manufacturing Defects	Life	Life	Life	25	15	10	10	10	10	10	7	5	6
Collection	Footnotes™	TruTEX®	LifeTime®	Magnitude™	Easy Living™	Comfort Style®	Moxie™	Fresh Start™	Starters™	ProLine™	CustomPro™	Value Pro™	Preference Plus®

Limited Warranty Descriptions

Wear

- Wear or wear out is defined, for purposes of this warranty, as wear to the extent that the flooring's wear layer is completely worn through and the pattern is lost by normal household traffic.
- Normal household use is defined as common daily activities in the home. Loss of gloss, scratching and dulling from a film buildup are maintenance concerns and are not covered.
- Damage from improper furniture rests or narrow heels is considered abuse and is not covered. Women's narrow-heeled shoes can cause permanent damage to many types of flooring, including resilient, wood and ceramic, as well as carpeting.
- Damage from moving refrigerators/appliances without protecting floor is not covered.
- Migratory stains are not covered except staining from underlayment panels and moisture. (See Moisture Staining Warranty)
- Stains from dyes in cotton or rubber-backed rugs are not covered.

Manufacturing Defect

- Manufacturing defect is defined, for purposes of this warranty, as a visual or construction deficiency resulting from the manufacturing process.

AquaGuard®

- The floor will be replaced for the first two years of service, material and reasonable labor (if professionally installed) for stains relating to moisture content when installed over concrete and in floating applications only (no glue). "2 years no questions asked"

Scuffing

- The floor will not permanently scuff from normal household items including shoes.

Underlayment Panel Staining

- Will not discolor from recommended underlayment panels (See Full Installation Instructions for Panel Recommendations).

Moisture Staining (*Moisture refers to concrete installations only.*)

- Will not discolor from mold, mildew or alkali when installed over concrete only without adhesive in floating applications. Excessive moisture is not covered. See Excessive Moisture definition.

Excessive Moisture

- Excessive moisture is defined as a standard for Tarkett, substrate moisture content that exceeds the recommended limitation of the floorcovering and adhesive type. For purposes of Tarkett's limited warranties, the moisture content is determined by ASTM F-2170 or ASTM F-1869.

Traffic Staining

- Will not permanently stain from traffic stains, including asphalt driveway sealers.

Indentation

- Will recover as specified by the product specification sheets.

Beyond Tough™: Rip, Tear & Gouge

- Will not rip, tear or gouge in normal household usage and is limited to the occupant or home owner

TARKETT® ADHESIVES

Tarkett® warrants its floor covering against adhesion failure when Tarkett adhesives and proper application/ notch-size trowels are used to install Tarkett sheet or tile flooring in accordance with Tarkett's recommended installation guidelines. With subsequent adhesion failure directly related to the performance of Tarkett adhesives, your floor will be replaced and/or repaired at Tarkett's expense in accordance with Tarkett's recommended repair and replacement guidelines. The warranty term is for the same period as the warranty term on the Tarkett sheet or tile flooring used in conjunction with these adhesives. The adhesives must be used within one year from the date of purchase. In the event of a claim, a written notice must be submitted to the dealer from whom the adhesive was purchased or to Tarkett Claims Department with proof of date of purchase and the amount of adhesive purchased.

WARRANTY SUPPORT

Defective material will be repaired or replaced with the same product, design and color, if available. If unavailable, Tarkett reserves the right to select and supply a similar Tarkett product. Tarkett reserves the right to have the floor repaired or replaced using Tarkett-recommended techniques for that product. These limited warranties are in lieu of any other expressed warranties and in lieu of any implied warranties, including implied warranties of merchantability and fitness for a particular purpose or use. No representative, employee or agent of Tarkett or any other person is authorized to assume for Tarkett any liability or responsibility with respect to Tarkett residential sheet flooring or Tarkett adhesive, in addition to that described above. In no event shall Tarkett be liable for indirect, special, consequential or incidental damages of any kind, no matter what the cause. For more clarity, Tarkett will not pay for or cover any loss, expense or damage other than those directly caused to the flooring itself and that may result from a defect in the flooring i.e. Tarkett will NOT pay for, without limitation, removal and/or replacement of subfloors, trim mouldings, connecting/ reconnecting appliances or fixtures, or moving furniture. Some states do not allow limitations or disclaimers as to implied warranties, or the exclusion or limitation of incidental or consequential damages or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations or disclaimers may not apply to you.

These limited warranties give you specific legal rights, and you may have other rights that vary from state to state. In the event Tarkett disagrees with your claim, Tarkett reserves the right to submit the matter to arbitration by a qualified, impartial third party.

What Is Not Covered

- Loss of gloss.
- Damage due to stains from products other than common household products.
- Damage due to stains from rubber backing or dyes used in floor mats, rugs and carpets.
- Fading or other problems resulting from excessive exposure to sunlight, artificial light or ultraviolet light.
- Damage due to heat generation from refrigerators or heating units (including burns), as well as damage caused by household accidents or abuse.
- Discoloration or damage caused by adhesives or floor care products not recommended or distributed by Tarkett.
- Discoloration due to mold, mildew, alkaline substances.
- Rips, tears and gouges: Damage caused by household accidents or abuse (for example, boots and cleats or spikes, vacuum cleaner beater bar, caster wheels, high heels, dropping of heavy or sharp objects, or moving appliances without protection).
- Damage due to cuts, gouges, scratches, punctures, tears and indentations caused by loads exceeding the recommended static load limit.
- Damage resulting from lack of or improper furniture rests and floor protectors, and movement of large appliances and furniture without proper protection.
- Extremely high forces exerted by narrow heels will damage residential and commercial resilient floor coverings. Tarkett will not accept claims for damage caused by narrow-heel or high-heel traffic.
- Dissatisfaction due to improper installation and maintenance. Recommended installation and maintenance instructions are available at www.tarkettna.com.
- Visible irregularities or stains caused by the substrate.
- Tarkett does not warrant fully adhered installation of flooring over gypsum-based underlayment or light-weight aggregate concrete having a dry density of less than 90 lbs/cubic foot.
- Problems due to excessive moisture in concrete floors that exceed the product specification sheets.
- Noncompliance with installation and/or usage recommendations.
- Flooring material not installed residentially, or in non-recommended commercial applications.
- Damage caused by fire, flooding or intentional abuse.
- Floors that are installed in other than owner-occupied or tenant-occupied residences.
- Color and design variation from samples and printed illustrations to the exact product installed. Variations in shade or color may result when viewing in different light sources.
- Labor on merchandise installed with obvious visible defects.
- Flooring qualities that are other than "regular" or "first quality."
- Original limited warranties for rip, tear, gouge and indent, moisture stain, underlayment panel stain and household/ traffic stain will be replaced one time only. This recurring situation indicates that the floor should not have been installed in this location.
- The "No Questions Asked" AquaGuard® limited warranty does not cover discoloration from bottom-up staining agents or subfloor markings.

HOW TO MAKE A CLAIM

If you need to make a warranty claim, provide the retailer/ contractor who sold you the flooring with written notice describing the problem along with a photo clearly showing the problem and proof of purchase. If you are unable to contact your retailer/contractor or are not satisfied with the response received, contact:

Tarkett Claims

30000 Aurora Road
Solon, OH 44139
www.tarkettna.com

CARING FOR YOUR NEW TARKETT® FIBERFLOOR®

This warranty and maintenance guide is designed to help you care for your new floor. It includes floor care procedures and warranties. Please read carefully. We thank you for choosing a Tarkett floor.

Basic Floor Protection

Immediately after Full-Spread Installation

- Do not move furniture or allow heavy traffic for at least 24 hours.
- Protect and do not disturb sealed seams for at least 24 hours.

Immediately after Glueless Installation

- Protect and do not disturb sealed seams for at least 24 hours.

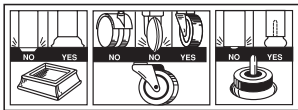
Moving Heavy Furniture and Appliances

When moving heavy furniture or appliances over full-spread or loose-lay floors, place plywood or hardboard panels on the floor and "walk" objects across the panels to avoid scratching or damaging your floor. Never slide furniture directly over your floor.

Furniture Rests

Frequently moved furniture and appliances may cause scratches or indentations in your new floor unless proper rests, glides or casters are used. Metal domes and furniture rests with small, narrow or worn surfaces should be replaced with wider, smooth, non staining, protective load-bearing devices.

Maximum recommended stationary load is 75 lbs. per square inch for all Tarkett residential flooring.



CAUTION: Casters on portable appliances, dishwashers, furniture and microwave carts can cause damage to resilient floors. Glueless floors may distort. Use extreme caution when moving these items around on any resilient floor. Glueless floors are not warranted for damage or bunching caused by casters exceeding the 75 lb. load limit.

Example: If the pressure applied on a table leg is estimated to be 50-75 lbs., the furniture rest should be 1" square or 1 1/8" in diameter.

Sunlight

As with other household furnishings, including furniture, carpets, wallpaper and curtains, repeated exposure to direct sunlight may cause fading or discoloration. The use of drapes or blinds is recommended. Close drapes or blinds to block direct sunlight.

Area Rugs

Damage may occur due to stains from rubber backing and dyes used in floor mats and rugs.

ROUTINE MAINTENANCE

Preventing Permanent Stains

- Wipe up spills promptly with a damp cloth or mop.
- The rubber backing or dyes used in some floor mats, as well as floor paints and driveway sealers, can permanently stain your floor.

If a defect is verified, Tarkett, through its distributor, will arrange for repair or replacement with new material of the same color, design and grade, if available, according to the limited warranty of your Tarkett flooring. If unavailable or discontinued, Tarkett reserves the right to select and supply similar Tarkett material.

Treating Stains and Spills

The following steps should be followed to remove or minimize permanent damage from stains and spills. Note: As with any floor, immediate attention to stain removal is of the utmost importance.

- Sweep or vacuum regularly to remove dirt and grit that can abrade or scratch your new floor.
- Wipe up all spills promptly and thoroughly with a damp cloth or mop.
- Wash your floor using SureShine® Cleaner or a suitable mild detergent.
- Mats and rugs: Non staining mats are helpful in removing harmful grit at entryways and can help prolong the life of your floor.
- Flooring installed in light commercial areas may require commercial maintenance. Contact Tarkett® for more information.

CAUTION: Some rubber-backed mats or dye in braided and cotton rugs may cause permanent discoloration.

Loss of Gloss

Over time, flooring in high-traffic areas and around chairs that are frequently moved may suffer gloss reduction. Gloss levels are reduced if flooring is scratched or abraded. To restore high-gloss or satin-finish floors to their original appearance, simply vacuum, wash with cleaner and apply two or three coats of SureShine High Gloss or Matte Satin Finish Polish or acrylic polish.



Damage from Narrow-Heeled Shoes

Women's narrow-heeled shoes can cause permanent damage to many types of flooring, including resilient, wood and ceramic, as well as carpeting. Damage from narrow heels is considered abuse and is NOT covered under any warranty.

Protect Your Floor against Extreme Heat

Home appliances such as refrigerators and heating system air ducts emit a direct flow of hot air that, if not controlled, can exceed 120° F. This condition may cause discoloration over time. Keeping refrigerators free of dust buildup around motors and exhaust areas will greatly reduce heat buildup. Forced-air heating system dampers should be adjusted to control airflow away from the floor. Cigarettes, matches and other hot objects dropped on the floor can also cause permanent damage.

Scuff Marks (*Rubber Heel Marks*)

- Scuff marks not removed by routine cleaning can be easily handled with multi-purpose cleaners. Apply directly, let stand for 10-15 seconds and remove with a clean, damp cloth.
- Some marks may require a small amount of mineral spirits* applied on a clean cloth. If necessary, apply SureShine High Gloss or Matte Satin Finish Polish to restore gloss.

Household Stains (*Acidic Alkaline, Blood, Ketchup, Mustard, Food Dye, Fruit Juice, Rust, Urine, Excrement*)

- Apply an environmentally safe floor cleaner, full strength, with a wet cloth or sponge.
- Treat stubborn stains with a one-to-one concentration of water to liquid bleach on a saturated cloth for up to a maximum of one hour. Rinse.
- If necessary, apply SureShine High-Gloss or Satin Finish Polish to restore gloss.

Paint and Solvent Stains (*Hair Dye, Iodine, Mercurochrome, Nail Polish, Oil-Based Paints, Wood Stains*)

- Remove excess at once, rub lightly with a clean white cloth soaked in mineral spirits.*
- Clean with an environmentally safe floor cleaner and apply polish if necessary.

Miscellaneous Stains (*Adhesives, Asphalts, Candle Wax, Grease, Oil, Tar*)

- Scrape residue with a putty knife, being careful not to scratch the floor.
- Rub lightly with a cloth soaked in mineral spirits,* then use isopropyl alcohol* on a clean cloth.
- Clean with a floor cleaner and apply polish if necessary.

* CAUTION: Mineral spirits and alcohol are flammable solvents. Follow cautions on container. For more care and maintenance information, visit tarkettna.com.

FRANÇAIS

Couvre-Plancher de luxe en feuille: TruTEX™, FiberFloor™ and Felt Garanties du consommateur

Les produits Tarkett sont garantis par un programme complet de protection du consommateur. Ce programme de garanties est votre assurance que le plancher Tarkett que vous avez choisi vous donnera la performance attendue. Si vous avez une réclamation de garantie valable, Tarkett vous fournira un nouveau plancher de qualité identique ou similaire sans frais et couvrira les frais de main-d'œuvre raisonnables pour

l'installation à la condition que le plancher original ait été installé par des professionnels, tel que spécifié dans votre garantie. Tarkett vous offre cette protection afin que vous puissiez acheter votre nouveau plancher Tarkett en toute tranquillité d'esprit. Même les planchers Tarkett de nouvelle génération ont besoin d'un entretien régulier pour conserver leur apparence et performer tel que prévu. Tout d'abord, assurez-vous que votre plancher Tarkett est installé par des professionnels qui n'utilisent que les matériaux et adhésifs approuvés par Tarkett.

Maintenez la température de la pièce entre 55°F et 100°F après l'installation. Ensuite, assurez-vous de suivre le programme de soins réguliers, dont les instructions sont décrites dans ce livret. En suivant ces étapes, vous vous assurerez que votre nouveau plancher vous offrira une performance exceptionnelle ainsi que des années de beauté et de satisfaction. L'information générale sur la garantie, y compris les définitions et exclusions, se trouvent dans les pages suivantes.

Toutes les garanties Tarkett

- Ne couvrent que les matériaux classés et vendus comme « réguliers » ou de « première qualité » dans le cadre d'un usage recommandé.
- Couvrent le revêtement de sol à partir de la date originale d'installation et pour les périodes spécifiées.
- S'appliquent à l'acheteur initial, lorsqu'il habite les lieux où le couvre-sol a été installé.
- À l'exception de l'usure et des défauts de fabrication, toutes les garanties se limitent à un (1) remplacement unique.
- La garantie originale sur l'usure et les défauts de fabrication s'applique à tous les remplacements de planchers.
- Remarque: les frais de main-d'œuvre, lorsque couverts par la garantie, ne seront remboursés que si l'installation du couvre-sol original a été faite par des professionnels.

À compter de la date d'installation et selon les conditions décrites ci-dessus, nos couvre-sols :

- Ne s'useront pas.
- Seront exempts de tout défaut de fabrication.
- Dans des conditions domestiques normales, ne se déchireront pas, ni ne subiront d'enfoncements, lorsque installés directement sur un sous-plancher de bois ou de béton. Le déplacement d'appareils ménagers lourds requiert une manutention spéciale.

- Ne tâcheront pas de façon permanente en raison de la circulation quotidienne incluant les résidus de scellant d'asphalte.
- Ne tâcheront pas en raison de l'humidité pouvant exister sur les planchers de béton. Voir la définition d'humidité excessive.
- Ne tâcheront pas en raison de l'utilisation de sous planchers recommandés.
- Seront exempts d'égratignures permanentes causées par les semelles des chaussures.

GARANTIES

Footnotes^{MC}

Garantie à vie limitée

- Garantie Aquaguard® de deux (2) ans sans question.
- De la 1^{re} à la 10^e année : produit et main-d'œuvre, si installé par des professionnels.
- De la 11^e année jusqu'à la fin de la vie utile du couvre-plancher : produit seulement.

Garantie limitée de 15 ans contre l'usure et les défauts de fabrication pour usage commercial léger seulement

- De la 1^{re} à la 5^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 6^e à la 15^e année : produit seulement.

TruTEX®

Garantie à vie limitée

- Garantie Aquaguard® de deux (2) ans sans question.
- De la 1^{re} à la 10^e année : produit et main-d'œuvre, si installé par des professionnels.
- De la 11^e année jusqu'à la fin de la vie utile du couvre-plancher : produit seulement.

LifeTime®

Garantie à vie limitée

- Garantie Aquaguard® de deux (2) ans sans question.
- De la 1^{re} à la 10^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 11^e année jusqu'à la fin de la vie utile du couvre-plancher : produit seulement.

Garantie limitée de 10 ans contre l'usure et les défauts de fabrication pour usage commercial léger seulement

- De la 1^{re} à la 5^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 6^e à la 10^e année : produit seulement.

Magnitude^{MC}

Garantie limitée de 25 ans

- Garantie Aquaguard® de deux (2) ans sans question.
- De la 1^{re} à la 10^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 11^e à la 25^e année : produit seulement.

Easy Living^{MC}

Garantie limitée de 15 ans

- Garantie Aquaguard® de deux (2) ans sans question.
- De la 1^{re} à la 10^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 11^e à la 15^e année : produit seulement.

Moxie®

Garantie limitée de 10 ans

- De la 1^{re} à la 5^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 6^e à la 10^e année : produit seulement.

Comfort Style®

Garantie limitée de 10 ans

- De la 1^{re} à la 5^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 6^e à la 10^e année : produit seulement.

Fresh Start^{MC}

Garantie limitée de 10 ans

- Garantie Aquaguard® de deux (2) ans sans question.
- De la 1^{re} à la 5^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 6^e à la 10^e année : produit seulement.

Starters^{MC}

Garantie limitée de 10 ans

- Garantie Aquaguard® de deux (2) ans sans question.
- De la 1^{re} à la 5^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.
- De la 6^e à la 10^e année : produit seulement.



ProLine^{MC}

Garantie limitée de 10 ans

- De la 1^{re} à la 5^e année : produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle
- De la 6^e à la 10^e année : produit seulement.

CustomPro^{MC}

Garantie limitée de 7 ans

- Produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.

Value Pro^{MC}

Garantie limitée de 5 ans

- Produit uniquement.

Preference Plus^{MC}

Garantie limitée de 6 ans

- Produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.

AquaGuard[®]

Garantie limitée de 2 ans

- Produit et main-d'œuvre, si l'installation est professionnelle.

Warranty by Collection Type (Expressed in Years)

Garantie commerciale légère	15	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Garantie AquaGuard [®] sans question	2	2	2	2	2	—	—	2	—	—	—	—	—
Égratignures permanentes	À vie	À vie	À vie	25	15	10	10	10	10	10	7	—	6
Taches causées par les sous-planchers	À vie	À vie	À vie	25	15	10	10	10	10	10	7	—	6
Humidité et décoloration	À vie	À vie	À vie	25	15	10	10	10	10	10	—	—	—
Circulation quotidienne	À vie	À vie	À vie	25	15	10	10	10	10	10	7	—	6
Beyond Tough [™] : Déchirures et enfoncement	À vie	À vie	À vie	25	15	10	—	10	—	—	—	—	—
Indentation	À vie	À vie	À vie	25	15	10	—	10	10	10	—	—	6
Usure et défauts de fabrication	À vie	À vie	À vie	25	15	10	10	10	10	10	7	5	6
Collection	Footnotes [™]	TruTEX [®]	LifeTime [®]	Magnitude [™]	Easy Living [™]	Comfort Style [®]	Moxie [™]	Fresh Start [™]	Starters [™]	ProLine [™]	CustomPro [™]	Value Pro [™]	Preference Plus [®]

Définitions de la Garantie Limitée

L'usure

- Aux fins de cette garantie, l'usure se définit, par la disparition ou l'usure complète du motif sur la surface du revêtement de sol, suite à un usage domestique normal.
- L'usage domestique normal se définit comme résultant des activités quotidiennes habituelles dans un foyer. La perte de lustre, les égratignures et le ternissement causés sont considérés causés par un entretien inadéquat et ne sont pas couverts par cette garantie.
- Les dommages causés par des supports à meubles inappropriés et les talons aiguilles sont considérés comme de l'abus et ne sont pas couverts. Les talons aiguilles peuvent causer des dommages permanents à plusieurs types de surfaces, comme les couvre-sols souples, les moquettes de même que les planchers de bois ou de céramique.
- Les tâches migratrices ne sont pas couvertes par la garantie sauf si elles sont causées par les panneaux de sous-plancher et/ou par l'humidité.
- Les tâches causées par les teintures de tissus de coton ou par les paillasons à endos de caoutchouc ne sont pas couvertes.

Défauts de fabrication

- Aux fins de cette garantie, le « défaut de fabrication » se définit, par une défectuosité visible à l'œil nu résultant du procédé de fabrication.

AquaGuard[®]

- Le plancher sera remplacé durant les deux premières années, produit et main d'œuvre, si l'installation est professionnelle, pour des tâches résultant de l'humidité contenue dans le béton. « 2 ans sans question ».

Éraflures

- Le plancher ne sera pas éraflé de façon permanente suite à l'utilisation quotidienne d'items habituels dans un foyer incluant l'utilisation de chaussures, .

Tâches dues aux panneaux de sous-plancher

- Les panneaux de sous-plancher recommandés ne causent pas de tâches (Voir les Instructions pour l'installation des panneaux).

Tâches dues à l'humidité

- Ni la moisissure ni les alcalis ne décoloreront nos couvre-sols, si ces derniers sont installés « directement » et uniquement sur du béton. Les dommages causés par l'humidité excessive ne sont pas couverts. Voir la définition d'humidité excessive.

Circulation quotidienne

- Nos couvre-sols ne tâcheront pas de façon permanente en raison de la circulation quotidienne incluant les résidus de scellant d'asphalte.

Echancrures

- Le couvre-plancher récupérera tel que spécifié par les fiches techniques.

Humidité excessive

Aux fins des garanties limitées de Tarkett, l'humidité excessive se définit, comme étant l'humidité relative interne excédant 80% lorsque testée selon la norme ASTM D-2170 ou comme étant des vapeurs d'humidité excédant 170 µg/(s.m²)(5 lbs/1000 pi²/24 heures) selon le test au chlorure de calcium prescrit par la norme ASTM-F-1869. La trousse d'analyse est utilisée avant la pose du couvre-sol. L'humidimètre « Protimeter » est un outil non destructif utilisé pour détecter la présence d'humidité sous les planchers.

Pour les planchers installés sur du béton, des résultats supérieurs à 20 sur l'indicateur d'humidité indiquent une humidité excessive.

Beyond Tough™: Déchirures

- Le couvre-plancher ne déchirera pas si l'usage quotidien est normal et limité à l'occupant ou propriétaire.

REMARQUE : Les dommages causés par le fait de déplacer des électroménagers lourds sans protéger le couvre-sol sont considérés comme de l'abus et ne sont pas couverts. Les taches migratoires ne sont pas couvertes. Les dommages causés par les talons aiguilles sont considérés comme de l'abus et ne sont pas couverts. Les talons aiguilles peuvent causer des dommages permanents à plusieurs types de surfaces, comme les couvre-sols souples, les moquettes de même que les planchers de bois ou de céramique. Les taches causées par les teintures des tissus de coton ou par les paillasons à endos de caoutchouc ne sont pas couvertes.

ADHÉSIFS TARKETT

Tarkett garantit ses couvre-sols contre les défauts d'adhésion lorsque les adhésifs Tarkett et les truelles dentelées de bonne dimension sont utilisés pour poser les planchers en feuille ou en carreaux Tarkett conformément aux directives d'installation recommandées par Tarkett. À la suite de tout défaut d'adhésion directement relié à la performance des adhésifs Tarkett, votre plancher sera remplacé ou réparé aux frais de Tarkett, conformément aux directives de remplacement et de réparation recommandées par Tarkett. Le terme de la garantie est le même que le terme de la garantie pour le plancher en feuille ou en carreaux Tarkett utilisé avec l'adhésif Tarkett. L'adhésif doit être utilisé dans les douze mois suivant la date d'achat. Dans le cas d'une réclamation, un avis écrit doit être soumis au service des réclamations, Service des réclamations Tarkett, 1001 Yamaska Est, Farnham, Qc J2N 1J7, avec une preuve d'achat et la quantité d'adhésif utilisée.

SOUTIEN DE GARANTIE

Les produits défectueux seront réparés ou remplacés, à la discrétion de Tarkett, par le même produit, du même motif et de la même couleur, si disponible. Dans le cas contraire, Tarkett se réserve le droit de choisir et de fournir un produit Tarkett similaire. Tarkett se réserve le droit de faire réparer ou de remplacer le plancher au moyen des techniques recommandées par Tarkett pour ce produit.

Ces garanties limitées remplacent toute autre garantie explicite et toute autre garantie implicite, y compris les garanties implicites de valeur marchande et d'aptitude pour une utilisation ou un but particulier. Aucun représentant, employé ou agent de Tarkett ou aucune personne n'est autorisé à assumer, au nom de Tarkett, aucune responsabilité concernant les planchers résidentiels en feuilles et l'adhésif Tarkett, en plus de ce qui est indiqué ci-dessus. Tarkett ne sera en aucun cas responsable de dommages indirects, particuliers, résultant des circonstances ou cas fortuits d'aucune sorte, qu'elle qu'en soit la cause. Pour plus de clarté, Tarkett ne paiera pas et ne couvrira aucune perte, dépense ou dommage, autre que le plancher lui-même, qui pourrait survenir en raison d'un défaut du plancher. Tarkett ne couvrira pas par exemple l'enlèvement ou le remplacement d'un sous-plancher ou des moulures, le débranchement et re branchement des appareils électroménagers ou d'autres appareils, ou le déplacement de meubles. Certaines provinces ne permettent pas de restrictions ou de renonciations aux garanties implicites, ou ne permettent pas d'exclusions ou de restrictions aux dommages résultant de cas fortuits, ou ne permettent pas l'imposition de limites sur la durée d'une garantie implicite, par conséquent, les restrictions et renonciations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Ces garanties limitées vous confèrent des droits légaux spécifiques et vous pouvez avoir d'autres droits qui peuvent varier d'une province à l'autre. Dans le cas où Tarkett ne serait pas d'accord avec votre réclamation, Tarkett se réserve le droit de soumettre le dossier à l'arbitrage par une tierce personne compétente et impartiale.

Ce qui n'est pas couvert

- La perte de lustre.
- Les dommages causés par des produits autres que les produits domestiques.
- Les dommages dus aux taches causées par les endos en caoutchouc ou les teintures utilisées dans les paillasons ou tapis.
- La ternissure ou d'autres problèmes résultant d'une exposition excessive au soleil ou à la lumière ultraviolette.
- Les dommages dus à la production de chaleur par les réfrigérateurs ou les appareils de chauffage (y compris les brûlures), ainsi que les dommages causés par les accidents domestiques ou le mauvais traitement.
- La décoloration ou les dommages causés par les adhésifs ou les produits d'entretien de planchers non recommandés ou non distribués par Tarkett.
- La décoloration causée par la moisissure ou les substances alcalines.
- Les dommages dus aux taches, coupures, rainures, égratignures, perforations, déchirures, empreintes causées par les charges supérieures à la charge stationnaire limite recommandée de 5,27kg/cm³ (75 psi).
- Les dommages résultant du manque de supports à meubles et de protecteurs de planchers ou de leur insuffisance ainsi que ceux qui sont causés par les déplacements d'appareils électroménagers lourds sans précautions adéquates.
- Les forces extrêmement élevées exercées par les talons aiguilles endommageront les planchers en bois, les planchers résilients et les autres planchers commerciaux. Tarkett n'acceptera pas de réclamations pour les dommages causés par le passage de talons aiguilles ou de talons hauts.
- Le mécontentement dû à un mauvais entretien ou à une mauvaise installation. Les directives d'installation et d'entretien recommandées sont disponibles sur le www.tarketta.com.
- Les irrégularités visibles ou les taches causées par le sous- plancher.
- Tarkett ne garantit pas les matériaux collés sur toute la surface, installés sur des sous-planchers de gypse ou de béton léger ayant une densité à sec de moins de 1442 kg/m³ (90 lb/pi³).
- Les problèmes causés par les moisissures, les substances alcalines et la pression hydrostatique (vapeur d'eau) pour les planchers de béton excédant 170 µg/(s.m²) (5 lbs/1000 pi²/ 24 heures), lorsque testé avec la méthode ASTM F-1869 au chlorure de calcium ou à l'aide d'un instrument de mesure reconnu par l'industrie.
- Le non-respect des directives d'installation ou d'utilisation telles que recommandées.
- Les couvre-sols non installés en résidence ou dans des applications commerciales légères non recommandées.
- Les dégâts occasionnés par un incendie, une inondation ou un abus intentionnel.
- Les revêtements installés dans des résidences autres que celles qui sont occupées par le propriétaire ou le locataire.
- Les variations de couleur ou de motifs entre les échantillons ou les illustrations et le produit installé. Des variations de couleur peuvent survenir sous différentes sources d'éclairage.
- La main-d'œuvre sur la marchandise installée ayant des défauts visibles évidents.
- Les qualités de revêtement autres que « régulier » ou « première qualité ».
- La garantie limitée initiale contre les défauts de fabrication et l'usure s'applique à tous nos couvre-sols de remplacement, sauf dans les cas où le revêtement est décoloré à cause d'une croissance de moisissure ou d'alcalis, est taché par des produits domestiques, déchiré ou enfoncé. Sous ces conditions, le plancher sera remplacé une seule fois selon la garantie limitée. Si le revêtement de remplacement se décoloré ou est endommagé à nouveau, il ne sera pas remplacé aux frais du fabricant. Une situation récurrente de la sorte indique que le couvre-sol n'aurait pas dû être installé à cet endroit.
- La garantie limitée Aquaguard® « Sans question » ne couvre pas la décoloration causée par des agents marqueurs provenant du sous-plancher.
- Les garanties limitées Tarkett ne couvrent pas, sauf avis contraire mentionné dans les garanties, les problèmes de décoloration causés par des agents marqueurs provenant du sous-plancher.
- Pour tout défaut confirmé, Tarkett fournira par l'entremise de ses distributeurs un revêtement neuf pour le remplacement des parties défectueuses avec un nouveau produit de la même couleur, de la même qualité et du même motif, si disponible, conformément à la garantie limitée de votre plancher Tarkett. Si le même produit n'est pas disponible ou s'il est supprimé, Tarkett se réserve le droit de choisir et de fournir un produit Tarkett similaire.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION

Si vous devez faire une réclamation, veuillez fournir au détaillant ou à l'entrepreneur qui vous a vendu le plancher un avis écrit décrivant le problème, une photo illustrant clairement le problème et la preuve d'achat. Si vous ne pouvez pas contacter votre détaillant ou entrepreneur ou si vous n'êtes pas satisfait de leur réponse, veuillez contacter :

Tarkett Service des réclamations

30000 Aurora Road
Solon, OH 44139
www.tarketta.com

ENTREtenir VOTRE NOUVEAU PLANCHER RÉSIDENTIEL TARKETT

Ce plan de protection pour consommateur est un guide pour vous aider à entretenir votre nouveau plancher. Il comprend les procédures d'entretien du plancher et les garanties. Veuillez le lire attentivement. Nous vous remercions d'avoir choisi un plancher Tarkett.

Protection de base pour le plancher Immédiatement après l'installation d'un couvre-sol collé sur toute la surface

- Ne pas déplacer les meubles et ne pas permettre de circulation intense pendant au moins 24 heures.
- Protéger et ne pas déranger les joints scellés pendant au moins 24 heures.

Immédiatement après l'installation sans colle

- Protéger les joints scellés et ne pas les toucher pendant au moins 24 heures.

Déplacement de meubles lourds et d'appareils électroménagers

Lors du déplacement de meubles lourds ou d'appareils, veuillez placer des panneaux de contreplaqué ou d'aggloméré sur le plancher et faire « glisser » les objets sur les panneaux afin d'éviter d'égratigner ou d'endommager votre plancher. Ne jamais faire glisser les meubles directement sur votre plancher.

Supports à meubles

Le déplacement fréquent de meubles ou d'appareils peut causer des égratignures ou des empreintes sur votre nouveau plancher à moins d'utiliser des supports, des patins glisseurs ou des roulettes adéquats. Les dômes métalliques et les supports à meubles dont la surface est petite, étroite ou usée devraient être remplacés par des dispositifs de protection porteurs plus larges, lisses et qui ne tâchent pas.

La charge stationnaire maximale recommandée par 6,45 cm² (un pouce carré) est de 34 kg (75 lb) pour tous les planchers résidentiels Tarkett.



MISE EN GARDE : Les roulettes sous les appareils ménagers, lave-vaisselle et chariots à four micro-ondes peuvent endommager les planchers résilients. Les planchers sans adhésif peuvent se déformer. Faire très attention lors du déplacement de ces articles sur tout plancher résilient. Les couvre-planchers sans colle ne sont pas garantis contre les dégâts ou les enfoncements causés par des roulettes dont le poids excède la limite de charge de 34 kg (75 lb).

Exemple : si la pression exercée par un pied de table est estimée entre 22,7 et 34 kg (50 et 75 lb), le support de meuble devrait être de 6,45 cm² (un pouce carré) ou de 2,86 cm (1 1/8 po) de diamètre.

Lumière du soleil

Comme c'est le cas pour les autres ameublements domestiques, y compris les meubles, les moquettes, le papier peint et les rideaux, une exposition répétée à la lumière directe du soleil peut causer un ternissement ou une décoloration. Tarkett recommande l'installation de rideaux ou de stores - Fermer les rideaux ou les stores pour bloquer la lumière directe du soleil.

Tapis

Les teintures des supports en caoutchouc, des paillassons et des tapis peuvent causer des dégâts.

Entretien régulier

- Balayer ou passer l'aspirateur régulièrement pour éliminer la saleté et les grains de poussière qui peuvent abraser ou égratigner votre nouveau plancher.
- Essuyer tout déversement accidentel immédiatement et complètement au moyen d'un chiffon humide ou d'un balai à franges.
- Laver votre plancher au moyen du nettoyeur SureShine ou d'un agent détergent doux convenable.
- Paillassons et tapis : les paillassons qui ne tachent pas sont pratiques pour éliminer les grains de saleté nuisibles dans les entrées et peuvent aider à prolonger la vie de votre plancher.
- Les revêtements de sol installés dans les zones commerciales légères peuvent exiger un entretien commercial. Contactez Tarkett pour plus d'informations.

MISE EN GARDE : certains paillassons à endos en caoutchouc ou la teinture utilisée dans certains tapis tressés et en coton peuvent causer une Décoloration permanente.

Perte de lustre

Après un certain temps, le plancher se trouvant dans des zones de circulation intense et autour de chaises qui sont souvent déplacées, peut subir une perte de lustre. L'intensité du lustre diminue lorsque le plancher est égratigné ou abrasé. Pour redonner au plancher son apparence lustrée ou satinée originelle, tout simplement passer l'aspirateur, laver le plancher avec un agent nettoyeur et appliquer 2 ou 3 couches de poli SureShine ultra brillant ou fini satiné mat ou de poli acrylique.



Domages causés par les chaussures à talons étroits.

Les chaussures de femmes à talons aiguilles peuvent causer des dommages permanents à plusieurs types de plancher y compris les planchers résilients, en bois, en céramique et les moquettes. Les dommages causés par les talons aiguilles sont considérés comme un mauvais traitement et ne sont couverts par aucune garantie.

Protéger votre plancher contre la chaleur extrême.

Les appareils électroménagers tels que les réfrigérateurs et les canaux de ventilation des systèmes de chauffage émettent une circulation directe d'air chaud qui, si elle n'est pas contrôlée, peut dépasser 49°C (120°F). Cet air chaud peut causer une décoloration de votre plancher au cours du temps. Le fait de garder les réfrigérateurs exempts d'accumulation de poussière près des régions du moteur et de l'échappement réduira de beaucoup les risques d'intensification de chaleur. Les clapets de systèmes de chauffage à air forcé devraient être réglés pour que la température de sortie atteigne un maximum de 38°C (100°F). Les cigarettes, les allumettes et autres objets chauds qui tombent sur le plancher peuvent aussi causer des dommages permanents.

Prévenir les tâches permanentes

- Essuyer les déversements accidentels immédiatement au moyen d'un chiffon humide ou d'un balai à franges.
- L'endos en caoutchouc ou les teintures utilisées dans certains paillasons, les peintures pour plancher ou les enduits de scellant pour allées peuvent tacher votre plancher de façon permanente.

Traitement des tâches et des déversements

Suivre les étapes suivantes pour enlever ou réduire les dommages permanents causés par les tâches ou les déversements accidentels.

Remarque : comme pour tous les planchers résilients, l'attention immédiate apportée au traitement des tâches est extrêmement importante.

Éraflures et marques

- Les éraflures qui ne s'enlèvent pas.

Éraflures et marques en surface (Marques de talon en caoutchouc)

- Les éraflures qui ne s'enlèvent pas après un nettoyage normal peuvent être éliminées facilement avec les agents de nettoyage à multiples usages Fantastic® ou Direct®. Appliquer directement, laisser agir pendant 10 à 15 secondes et enlever au moyen d'un chiffon humide et propre.
- Certaines marques pourront exiger l'application d'une petite quantité d'alcool minéral* sur un chiffon propre. Au besoin, appliquer le poli SureShine ultra brillant ou fini satiné mat pour redonner du lustre.

Tâches domestiques

(Acides, alcalis, sang, ketchup, moutarde, teinture alimentaire, jus de fruits, rouille, urine, excréments)

- Appliquer le nettoyant SureShine ou un agent détersif doux sans le diluer au moyen d'un chiffon mouillé ou d'une éponge. Traiter les taches rebelles au moyen d'une concentration 1:1 d'eau et d'eau de Javel sur un chiffon saturé pendant une période maximale d'une heure. Rincer.
- Si nécessaire, appliquer le poli à plancher SureShine ultra brillant ou fini satiné mat pour redonner du lustre.

Tâches de peintures et de solvants

(Teinture à cheveux, iode, vernis à ongles, mercurochrome, peintures à base d'huile, couleurs pour bois)

- Retirer tout excès immédiatement, frotter légèrement au moyen d'un chiffon blanc propre imbibé d'alcool minéral.* Nettoyer avec le nettoyant SureShine et appliquer un poli, si nécessaire.

Tâches diverses (Adhésifs, bitumes, cire de chandelle, graisse, huile, goudron)

- Gratter tout résidu au moyen d'un couteau à mastic en faisant attention de ne pas égratigner le plancher.
- Frotter légèrement au moyen d'un chiffon imbibé d'alcool minéral*, puis utiliser de l'alcool isopropyl* sur un chiffon propre.
- Nettoyer avec le nettoyant SureShine et appliquer un poli, si nécessaire.

* MISE EN GARDE : l'alcool minéral et l'alcool sont des solvants inflammables. Suivre les directives sur le contenant. Fantastic® est une marque de commerce de Dow Brands. Direct® est une marque de commerce de L & F Products, Montvale, N.J.



Tarkett North America

30000 Aurora Road
Solon, OH 44139
USA: 1-877-TARKETT (1-877-827-5388)
Canada: 1-877-436-6267

www.tarkettna.com

©2018 Tarkett, Inc.
06/2018